

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 AVRIL 2023

DELIBERATION N° 24042023-01/01

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre avril à 20 heures 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison des associations sous la présidence de M. Jean-Claude SARTER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers représentés : 05
Date de convocation : 14 avril 2023

Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de conseillers absents : 03

PRÉSENTS : Olivier BOURGEOIS, Céline BOURSIER, Marie-Grace CAPELLI, Benoit DUCHEMIN, Sébastien ESPINASSE, Yannick GRADEL, Claire GRANDJEAN, Nathalie HENNER, Cécile HOOG, Mathias LAVOLE, Olivier LEMPEREUR, Roger LEVAYER, Karine LOCATELLI, Stéphane PUGLISI, Jean-Claude SARTER, Vanessa SEILLET, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Danielle TALBOT, Isabelle TRICOT (19)

REPRESENTES : Véronique MOREL a donné pouvoir à Céline BOURSIER, Virginie ALLEGRET-CADET a donné pouvoir à Vanessa SEILLET, Marie-Aude GONON a donné pouvoir à Marie-Grace CAPELLI, Bertrand PICHON-MARTIN a donné pouvoir à Jean-Claude SARTER, Cédric MOREL a donné pouvoir à Cécile HOOG (05)

ABSENTS : Romaine DE WAELE, Carole FROT-COUTAZ, Philippe THOMAS (03)

SECRETAIRE : Jean-Paul SIRAND-PUGNET

OBJET : TARIFS DES TEMPS PERISCOLAIRES

Suite au changement d'organisation des temps scolaires (passage à 4 jours d'école) à compter de la rentrée de septembre 2023, aux modifications des horaires des écoles et à la création d'un nouvel accueil périscolaire les mercredis, il convient de mettre à jour les tarifs des temps périscolaires.

PERISCOLAIRE DU MATIN :

Quotient Familial	Tarif du créneau	Tarif Imprévu
T1 : 000 à 300	0,60 €	1.20 €
T2 : 301 à 500	0,80 €	1.60 €
T3 : 501 à 700	1,00 €	2.00 €
T4 : 701 à 900	1,20 €	2.40 €
T5 : 901 à 1100	1,40 €	2.80 €
T6 : 1101 à 1300	1,60 €	3.20 €
T7 : 1301 à 1500	1,80 €	3.60 €
T8 : 1501 à 1700	2,00 €	4.00 €
T9 : 1701 et plus	2,20 €	4.40 €

RESTAURATION SCOLAIRE :

Type de tarif	Montant
Tarif du repas	4,60 €
Tarif imprévu	9,20 €
Tarif PAI	Selon Quotient familial

Quotient Familial	Tarif PAI
T1 : 000 à 300	0,60 €
T2 : 301 à 500	0,80 €
T3 : 501 à 700	1,00 €
T4 : 701 à 900	1,20 €
T5 : 901 à 1100	1,40 €
T6 : 1101 à 1300	1,60 €
T7 : 1301 à 1500	1,80 €
T8 : 1501 à 1700	2,00 €
T9 : 1701 et plus	2,20 €

En cas de non remplacement d'un enseignant absent (avec impossibilité d'accueil des enfants dans les autres classes) : il sera facturé aux familles la moitié du repas. L'autre moitié sera prise en charge par la Commune.

PERISCOLAIRE DU SOIR :

Quotient Familial	Tarif de la 1 ^{ère} demi-heure avec goûter inclus à 0.60€	Tarif imprévu pour la 1 ^{ère} demi-heure	Tarif des demi-heures supplémentaires	Tarif imprévu pour les demi-heures supplémentaires
T1 : 000 à 300	0,90 €	1.80 €	0,30 €	0,60 €
T2 : 301 à 500	1,00 €	2.00 €	0,40 €	0,80 €
T3 : 501 à 700	1,10 €	2.20 €	0,50 €	1,00 €
T4 : 701 à 900	1,20 €	2.40 €	0,60 €	1,20 €
T5 : 901 à 1100	1,30 €	2.60 €	0,70 €	1,40 €
T6 : 1101 à 1300	1,40 €	2.80 €	0,80 €	1,60 €
T7 : 1301 à 1500	1,50 €	3.00 €	0,90 €	1,80 €
T8 : 1501 à 1700	1,60 €	3.20 €	1,00 €	2,00 €
T9 : 1701 et plus	1,70 €	3.40 €	1,10 €	2,20 €

PERISCOLAIRE DU MERCREDI :

Quotient Familial	Résident 4C		Extérieur	
	Matin	Journée	Matin	Journée
T1 : 000 à 300	3,00 €	5,00 €	4,00 €	6,00 €
T2 : 301 à 500	5,00 €	8,00 €	6,00 €	9,00 €
T3 : 501 à 700	7,00 €	10,00 €	8,00 €	11,00 €
T4 : 701 à 900	9,00 €	13,00 €	10,00 €	14,00 €
T5 : 901 à 1100	10,00 €	15,00 €	11,00 €	16,00 €
T6 : 1101 à 1300	12,00 €	18,00 €	13,00 €	19,00 €

T7 : 1301 à 1500	13,00 €	20,00 €	14,00 €	26,00 €
T8 : 1501 à 1700	14,00 €	22,00 €	15,00 €	26,00 €
T9 : 1701 et plus	16,00 €	25,00 €	17,00 €	26,00 €

Envoyé en préfecture le 26/04/2023
 Reçu en préfecture le 26/04/2023
 Publié le **26 AVR. 2023**
 ID : 038-213804123-20230424-24042023__1-DE

Une réduction de 10% est accordée aux familles dès l'inscription d'un deuxième enfant pour tous les temps périscolaires.

Dans le cas d'un départ imprévu dans un autre établissement scolaire en cours d'année (pour raisons familiales, de santé ou professionnelles), à l'origine d'un solde positif sur le porte-monnaie électronique, les sommes prépayées pourront être remboursées à partir d'un solde de 5€.

Les nouveaux tarifs des temps périscolaires sont ainsi proposés au conseil municipal pour approbation et mise en place à compter de la rentrée scolaire 2023.

POUR : 24
 Contre :
 Abstentions :

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
 POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.
 A Saint Laurent du Pont, le 24 avril 2023

Le Maire



Jean-Claude SARTER



Le secrétaire de séance
Jean-Paul SIRAND-PUGNET



Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le



ID : 038-213804123-20230424-24042023__1-DE